

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du jeudi 18 juin 2020 à 19 h 00 à SARREBOURG

Ordre du jour :

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17/04/2020

FINANCES

- 2020-49 Comptes Administratifs et de Gestions 2019 - Tous budgets
- 2020-50 Affectations des résultats 2019 aux budgets 2020 – Tous budgets
- 2020-51 Décisions modificatives de crédits - Budgets Principal, Assainissement Collectif, Bâtiments, ZA, Transport, Tourisme et GEMAPI
- 2020-52 Budget ZAC des Terrasses – Décision modificative de crédits n°1
- 2020-53 Budget Principal 2020 – Admission en créances éteintes

ASSAINISSEMENT

- 2020-54 Association LorEEN - Convention de partenariat

PATRIMOINE

- 2020-55 Cession ferme à SAINT JEAN DE BASSEL
- 2020-56 TROISFONTAINES – convention d’occupation d’un terrain pour un parking communautaire

ACTION SOCIALE

- 2020-57 Tarif du service Portage de repas

RESSOURCES HUMAINES

- 2020-58 Prime exceptionnelle pour agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire déclaré pour faire face à l’épidémie de covid-19 – modalités d’attribution

DIVERS

L'an deux mille vingt et le jeudi dix-huit juin, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu défini pour cette séance sous la présidence de M. Roland KLEIN :

Délégués titulaires : Alain GENIN, Martine PELTRE, Éric DENNY, Marc BARTEL, Roger UNTERNEHR, Marie-Paule BAZIN, Thierry DUVAL, Pascal MARTIN, Sylvain HOLTZINGER, François KLOCK, Franck KLEIN, Catherine BELRHITI PASTORE, Claude SIMERMAN, Sylvie SCHITTLY, Antoine LITTNER, Dominique MARCHAL, Michel HENRY, Robert RUDEAU, Alain STAUB, Roland ASSEL, Philippe MICHEL, Antoine CHABOT, Francis BECK, Daniel BERGER, Pascal KLEIN, Claude GASSER, Jean-Marc MAZERAND, Jean-Louis NISSE, Jean-Jacques REIBEL, Didier GEORGES, Franck BECKER, Gérard FIXARIS, René BOUR, Bernard SIMON, Jean-Marc WAGENHEIM, Marie-Rose APPEL, Jean-Luc HUBER, Hervé MORQUE, Zénon MIZIULA, Marie-Véronique BUSCHEL, Mathieu POIROT, Patrick SINTEFF, Jean-Luc CHAIGNEAU, Clément BOUDINET, Didier LERCH, Stéphane ERMANN, Denis LOUTRE, Martine FROELICHER, Alexis UNTEREINER, Patrick HERRSCHER, Bernard WEINLING, Karine HERZOG, Roland GILLIOT, Francis MATHIS, Céline BENTZ, Louiza BOUDHANE, Fabien DI FILIPPO, Giuseppa FAIVRE, Virginie FAURE, Christophe HENRY, Antoinette JEANDEL, Hervé KAMALSKI, Etienne KREKELS, Fabien KUHN, Alain MARTY, Laurent MOORS, Bernadette PANIZZI, Jean-Yves SCHAFF, Florence SCHAAL, Catherine VIERLING, Sandrine WARNERY, Camille ZIEGER, Gilbert BURGER, Rémy BIER, Sébastien HORNSPERGER, Nicole PIERRARD, André MICHEL, Francis BAUMANN, Michel BACHET, Bruno KRAUSE, Jean Michel SCHIBY, Carole CHRISTOPHE, Rémy MARCHAL

Délégués titulaires excusés : Emmanuel RIEHL, Brigitte JENIE, Claude ERHARD, Benoît PIATKOWSKI, Florian GAUTHIER, Serge HICK, Laurent MOALLIC, Gérard FLEURENCE, Francis BAZIN, Jacky WEBER, Jean-Pierre JULLY, Norbert MANGIN, Liberta HENRY, Ernest HOLTZCHERER, Jean-Luc RONDOT, Karine COLLINGRO, Annie CANFEUR, Carole MARTIN, Pascal ROHMER

Délégués suppléants : Francis BRENNER, Hubert BLONDLOT

Pouvoirs : Philippe SORNETTE à Sandrine WARNERY ; Marie-France BECKER à Roland KLEIN ; Brigitte HELLUY à Marie-Rose APPEL ; Gérard LEYENDECKER à Denis LOUTRE

Secrétaire de séance : Céline BENTZ

INFORMATION – SITUATION EXCEPTIONNELLE

Suite à l'ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, la réunion du Conseil Communautaire du 18 juin réunit :

- des Conseillers Communautaires émanant de conseils municipaux qui viennent d'être installés ;
- des Conseillers Communautaires issus de communes en attente du second tour d'élections ;
- 4 Vice-Présidents issus de la transition.

Cette polyvalence laisse en place les Vice-Présidents jusqu'à l'installation du nouveau Conseil Communautaire le 11 juillet prochain, même s'ils ne siègent plus au sein de leurs conseils municipaux respectifs.

Ils restent en exercice dans le cadre de leurs délégations, peuvent participer aux débats et proposer leurs réflexions mais ils n'ont plus la possibilité de participer au vote.

Le Conseil Communautaire réunit ce jour 107 Conseillers Communautaires et 4 Vice-Présidents maintenus dans leurs fonctions soit 111 Conseillers Communautaires au total.

Le Président présente les Vice-Présidents du mandat toujours en cours à l'Assemblée hybride.

Le Président présente les nouveaux Maires récemment élus. Il les félicite pour leur élection.

Le Président indique pour la réalisation d'un trombinoscope, une photo de chaque élu sera réalisée ce jour ou le 11 juillet pour les Conseillers des 5 communes qui doivent passer le second tour.

Le Président rappelle les conditions de fonctionnement des procurations (voir document annexe).

Un film de l'ADCF intitulé 3mn pour comprendre est diffusé. (voir lien annexe).

Le Président donne lecture des procurations à l'assemblée.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT et en vertu de la délibération du 12/01/2017 et de l'ordonnance du 1^{er} avril disposant du renforcement des pouvoirs du Président d'EPCI pendant la période de l'épidémie, Monsieur le Président rend compte au Conseil Communautaire des décisions prises par délégation, à savoir :

N°	Objet	Entreprise	Montant HT	Date	Service
1	Sous-traitance TELEREP - Marché de travaux assainissement Bickenholtz Lot 1	LINGENHELD	10 900,00 €	07/01/2020	Assainissement
2	Elaboration schéma directeur vélo	INDDIGO	37 200,00 €	07/01/2020	Mobilité durable
3	Fourniture et maintenance des extincteurs, alarme incendie, blocs autonomes, RIA et systèmes de désenfumage	EUROFEU	7 127,76 €	07/01/2020	Patrimoine
4	Vérification des installations électriques des bâtiments	NONNENMACHER	14 645,10 €	07/01/2020	Patrimoine
5	Étude préalable à la mise en œuvre d'une opération de résorption de l'habitat insalubre - Phase de calibrage	CATHS	49 750,00 €	13/01/2020	Direction Générale
6	Modernisation de l'arrosage du Golf de Sarrebourg – LOT 1, terrassement, station de pompage et étanchéité du bassin de stockage - Avenant n°1	LINGENHELD	10 982,90 €	11/02/2020	Patrimoine
7	Avenant n° 2 au marché de MOE pour la mise aux normes de l'assainissement de Hesse	BEREST	-6 298,19 €	24/02/2020	Assainissement
8	Marché public de travaux pour la modernisation de l'arrosage du Golf de Sarrebourg – Lot 3 : Arrosage des greens et fairways	H2O CONTROLS	275 091,30 €	09/03/2020	Patrimoine
9	Sous-traitance à KEIP Paysage - Marché de travaux assainissement Bickenholtz Lot 1	LINGENHELD	8 115,50 €	03/04/2020	Assainissement
10	Virement de crédit pour dépenses imprévues au BP (investissement)		3 000,00 €	09/04/2020	Finances
11	Avenant n°1 Gestion eaux pluviales	SEPIA	Prolongation délai	16/04/2020	Assainissement
12	Avenant n°1 - Accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement et la réhabilitation de réseaux d'assainissement	BEREST	0,00 €	20/04/2020	Assainissement
13	Réalisation de diverses prestations foncières sur le territoire	SAFER	113 700,00 €	20/04/2020	Assainissement
14	Avenant 1 aux lots 1 et 3 Marché assainissement collectif Commune de Héming	Lot 1 : COLAS Lot 3: OPURE	0,00 €	21/04/2020	Assainissement
15	Avenant 1 au lot 1 Marché assainissement collectif Commune de Schneckbusch	Lot 1 : KARCHER	0,00 €	21/04/2020	Assainissement
16	Avenant 1 marché assainissement collectif Commune de Hermelange	SCRE	0,00 €	21/04/2020	Assainissement
17	Sous-traitance à Chape-Chape Marché extension du siège de la CCSMS - Lot 9	MILDECOR	1 155,00 €	24/04/2020	Patrimoine
18	Renouvellement Carte Achat Caisse d'Epargne	CAISSE D'EPARGNE	15 000,00 €	13/05/2020	Finances
19	remboursement pénalités sur marché Sarraltroff	STRUBEL	15 086,65 €	11/05/2020	Finances
20	Avenant 1 Lot 13 Ascenseur Extension siège	EST ASCENSEURS	2 387,00 €	26/05/2020	Patrimoine
21	Convention financière - Soutien aux commerces - Covid 19	Association des Entreprises des Terrasses de la Sarre	90 772,00 €	22/05/2020	Finances
22	Communication Rando Moselle Edition 2020	HOBECOM	41 463,60 €	12/02/2020	Tourisme

23	Bardage et fourniture terrasse Port du Houillon	KILA	20 300,00 €	12/03/2020	Tourisme
24	Homogénéisation signalisation de police Pistes Cyclables	SIGNALISATION NOUVEL HORIZON	16 173,00 €	18/02/2020	Tourisme
25	Concert Murray Head	SCIERIE OBRINGER	12 415,00 €	04/03/2020	Tourisme
26	Matériel numérique	FRENCHIFY SAS	3 480,00 €	18/02/2020	Direction Générale
27	Achat terrain STEP Veckersviller	HARDY		11/06/2020	Assainissement

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17/04/2019

Les Délégués Communautaires sont appelés à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 17/04/2020. Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à ...**L'unanimité**..... ledit procès-verbal.

FINANCES

2019-49 COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTIONS 2019 - TOUS BUDGETS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-1, L2121-31, L2121-14 et D2343-5,

Monsieur Roland KLEIN, Président, présente les comptes administratifs 2019 des budgets « Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme » et « GEMAPI ».

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire, hors la présence du Président :

- Entendent et arrêtent les comptes de gestion 2019 des budgets :
« Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme » et « GEMAPI ».
- Adoptent les comptes administratifs 2019 des budgets :
« Principal », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif », « Bâtiments », « Zones d'Activités », « ZAC des Terrasses », « Transport », « Tourisme » et « GEMAPI ».

Le compte administratif et de gestion sont abordés successivement pour chaque budget ainsi que l'affectation de résultat. Le Président quitte la salle à chaque vote du compte administratif. Yves TUSCH, Premier Vice-Président procède au vote de chaque compte administratif après sa présentation.

Budget Principal

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	21 324 167,49 €	21 336 638,09 €	12 470,60 €
Section d'investissement	4 539 390,23 €	7 566 879,23 €	3 027 489,00 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Budget Assainissement Collectif

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	5 223 719,30 €	5 883 673,55 €	659 954,25 €
Section d'investissement	7 558 664,21 €	3 970 163,17 €	-3 588 501,04 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Budget Assainissement non Collectif

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	58 968,32 €	164 512,80 €	105 544,48 €
Section d'investissement	87 940,14 €	32 760,00 €	- 55 180,14 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 87 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Budget Bâtiments

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	866 796,68 €	958 831,88 €	92 035,20 €
Section d'investissement	654 922,95 €	751 041,92 €	96 118,97 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Budget Zones d'Activités

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	184 973,19 €	166 688,04 €	-18 285,15 €
Section d'investissement	477 268,35 €	64 358,30 €	-412 910,05 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Budget ZAC des Terrasses

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	- €
Section d'investissement	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Budget Transport

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	1 173 823,18 €	1 180 145,15 €	6 321,97 €
Section d'investissement	161 816,97 €	108 579,98 €	- 53 236,99 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 87 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 3

Budget Tourisme

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	888 335,63 €	1 362 658,36 €	474 322,73 €
Section d'investissement	226 895,39 €	177 337,40 €	- 49 557,99 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Budget GEMAPI

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	222 848,55 €	512 716,00 €	289 867,45 €
Section d'investissement	50 630,03 €	184 544,00 €	133 913,97 €

Résultats du vote : VOTANTS : 90 POUR : 88 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

2019-50 AFFECTATIONS DES RESULTATS 2019 AUX BUDGETS 2020 – TOUS BUDGETS

Le Président rappelle au conseil que, dans le but d'éviter d'afficher des recours inutiles à des emprunts ou à une augmentation des taxes, les budgets 2020 ont été élaborés sur la base de résultats 2019 provisoires, dans l'attente du vote des comptes administratifs et de gestion. Les comptes de gestion et les comptes administratifs étant votés, l'affectation des résultats définitive peut désormais être votée.

Vu les résultats antérieurs reportés,

Vu les résultats d'exercice 2019 constatés dans les comptes administratifs et de gestion,

Vu les états des dépenses et des recettes engagées et restant à réaliser

Le Conseil Communautaire, après avis de la Commission des Finances, procède à l'affectation des résultats suivants :

Budget « Principal » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	21 324 167,49 €	21 336 638,09 €	12 470,60 €
	Résultat 2018 reporté	/	2 166 281,04 €	2 166 281,04 €
	Résultat à affecter			2 178 751,64 €
Section d'investissement	Exercice 2019	4 539 390,23 €	7 566 879,23 €	3 027 489,00 €
	Résultat 2018 reporté	/	1 552 267,69 €	1 552 267,69 €
	Résultat à affecter			4 579 756,69 €
	Restes à réaliser	5 114 034,06 €	1 473 121,29 €	-3 640 912,77 €
	Besoin net de la section d'investissement			0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Principal 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **2 178 751,64 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement** reporté » la somme de **4 579 756,69 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Assainissement Collectif » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	5 223 719,30 €	5 883 673,55 €	659 954,25 €
	Résultat 2018 reporté	/	905 186,50 €	905 186,50 €
	Résultat à affecter			1 565 140,75 €
Section d'investissement	Exercice 2019	7 558 664,21 €	3 970 163,17 €	-3 588 501,04 €
	Résultat 2018 reporté	/	2 151 618,59 €	2 151 618,59 €
	Résultat à affecter			-1 436 882,45 €
	Restes à réaliser	3 457 203,38 €	5 212 545,51 €	1 755 342,13 €
	Besoin net de la section d'investissement			0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Assainissement Collectif 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **1 565 140,75 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **1 436 882,45 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Assainissement non Collectif » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	58 968,32 €	164 512,80 €	105 544,48 €
	Résultat 2018 reporté	-111 436,45 €	/	-111 436,45 €
	Résultat à affecter			-5 891,97 €
Section d'investissement	Exercice 2019	87 940,14 €	32 760,00 €	-55 180,14 €
	Résultat 2018 reporté	/	82 450,11 €	82 450,11 €
	Résultat à affecter			27 269,97 €
	Restes à réaliser	27 566,97 €	297,00 €	-27 269,97 €
	Besoin net de la section d'investissement			0,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Assainissement non Collectif 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **déficit de fonctionnement** reporté » la somme de **5 891,97 €**
- à la ligne 001 « **excédent d'investissement** reporté » la somme de **27 269,97 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Bâtiments » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	866 796,68 €	958 831,88 €	92 035,20 €
	Résultat 2018 reporté	-9 549,63 €	/	-9 549,63 €
	Résultat à affecter			82 485,57 €
Section d'investissement	Exercice 2019	654 922,95 €	751 041,92 €	96 118,97 €
	Résultat 2018 reporté	-331 640,13 €	/	-331 640,13 €
	Résultat à affecter			-235 521,16 €
	Restes à réaliser	73 000,00 €	239 005,00 €	166 005,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			-69 516,16 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Bâtiments 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **12 969,41 €** (82 485,57 – 69 516,16)
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **235 521,16 €**
- à la ligne 1068 « **affectation aux réserves** » la somme de **69 516,16 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Zones d'Activités » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	184 973,19 €	166 688,04 €	-18 285,15 €
	Résultat 2018 reporté	-22 611,03 €	/	-22 611,03 €
	Résultat à affecter			-40 896,18 €
Section d'investissement	Exercice 2019	477 268,35 €	64 358,30 €	-412 910,05 €
	Résultat 2018 reporté	-1 045 755,71 €	/	-1 045 755,71 €
	Résultat à affecter			-1 458 665,76 €
	Restes à réaliser	922 259,10 €	538 042,00 €	-384 217,10 €
	Besoin net de la section d'investissement			-1 842 882,86 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Zones d'Activités 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **déficit de fonctionnement** reporté » la somme de **40 896,18 €**
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **1 458 665,76 €**

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Zone d'Activité des Terrasses » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat 2018 reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter			0,00 €
Section d'investissement	Exercice 2019	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
	Résultat 2018 reporté	-500 000,00 €	/	-500 000,00 €
	Résultat à affecter			-300 000,00 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			-300 000,00 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget ZAC des Terrasses 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **300 000,00 €**

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Transport » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	1 173 823,18 €	1 180 145,15 €	6 321,97 €
	Résultat 2018 reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Résultat à affecter			6 321,97 €
Section d'investissement	Exercice 2019	161 816,97 €	108 579,98 €	-53 236,99 €
	Résultat 2018 reporté	-380 350,64 €	/	-380 350,64 €
	Résultat à affecter			-433 587,63 €
	Restes à réaliser	40 000,00 €	200 853,00 €	160 853,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			-272 734,63 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Transport 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 1068 « affectation aux réserves » la somme de **6 321,97 €**
- à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » la somme de **433 587,63 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « Tourisme » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	888 335,63 €	1 362 658,36 €	474 322,73 €
	Résultat 2018 reporté	/	114 540,19 €	114 540,19 €
	Résultat à affecter			588 862,92 €
Section d'investissement	Exercice 2019	226 895,39 €	177 337,40 €	-49 557,99 €
	Résultat 2018 reporté	-45 877,64 €	/	-45 877,64 €
	Résultat à affecter			-95 435,63 €
	Restes à réaliser	260 300,00 €	58 742,00 €	-201 558,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			-296 993,63 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget Tourisme 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de **291 869,29 €** (588 862,92 – 296 993,63)
- à la ligne 001 « déficit d'investissement reporté » la somme de **95 435,63 €**
- à la ligne 1068 « affectation aux réserves » la somme de **296 993,63 €**

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
--------------	-----------	------------	-----------------

Budget « GEMAPI » :

Le Président présente le résultat 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	Exercice 2019	222 848,55 €	512 716,00 €	289 867,45 €
	Résultat 2018 reporté	/	198 821,75 €	198 821,75 €
	Résultat à affecter			488 689,20 €
Section d'investissement	Exercice 2019	50 630,03 €	184 544,00 €	133 913,97 €
	Résultat 2018 reporté	-254 234,70 €	/	-254 234,70 €
	Résultat à affecter			-120 320,73 €
	Restes à réaliser	4 000,00 €	110 000,00 €	106 000,00 €
	Besoin net de la section d'investissement			-14 320,73 €

Par conséquent, le Conseil Communautaire décide d'inscrire les résultats 2019 au Budget GEMAPI 2020 de la manière suivante :

- à la ligne 002 « **excédent de fonctionnement** reporté » la somme de **474 368,47 €** (488 689,20 – 14 320,73)
- à la ligne 001 « **déficit d'investissement** reporté » la somme de **120 320,73 €**
- à la ligne 1068 « **affectation aux réserves** » la somme de **14 320,73 €**

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Le Président intervient pour revenir sur le volet économique du territoire de la CCSMS en rappelant l'importance de l'action de la CCSMS :

- Fonds de résistance mis en place par la Région avec une participation de la CCSMS de 2,00 €/hab. Décision du report des loyers sur les locaux loués aux entreprises ;
- Mise en place d'une plateforme de proposition de bons d'achat avec bonification de la CCSMS (110 commerces déjà inscrits, réunions des 5 associations de commerçants sur les 2 communautés de communes, CA de 9 000,00€ à ce jour, abondement de 25 % par la CCSMS et CCPP) ;
- Elargissement prochain de la plate-forme de bons sur le volet hébergement touristique (hébergement sec ou avec animation) ;
- Achat de 265.000 masques au total dont une partie offert par la CCSMS et l'autre partie rétrocédée aux communes selon leur besoin.

Le nouveau mandat démarre avec des conditions difficiles et très différemment de ce que nous souhaitons. Dans ce contexte, il est important d'être unis et solidaires entre les communes et entre les communes et la CCSMS. Je me permets de vous lancer cet appel.

2019-51 DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS - BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT COLLECTIF, BATIMENTS, ZA, TRANSPORT, TOURISME et GEMAPI

Le Président rappelle que lors de la séance du conseil du 27 février, les budgets avaient été votés sur la base d'une affectation des résultats 2019 provisoire, dans l'attente des comptes de gestion et des comptes administratifs.

Maintenant que ces comptes sont définitifs il est nécessaire de corriger le montant des reports.

A noter que les changements concernent principalement les amortissements des biens et des subventions.

L'équilibre du budget fonctionnement se fera par l'ajustement de l'article 022 « Dépenses Imprévues » ou par une subvention du Budget Principal.

L'équilibre du budget investissements se fera par l'ajustement de l'article 020 020 « Dépenses Imprévues » ou par l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Par rapport aux budgets prévisionnels qui ont été votés le 27 Février 2020, il est proposé les modifications suivantes :

Budget Principal :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
F	R	002	002 (ordre) Résultat d'exploitation reporté	2 154 712,74 €	+ 24 038,90 €	2 178 751,64 €
F	D	022	022 Dépense imprévues	138 065,74 €	+ 24 038,90 €	162 104,64 €
I	R	001	001 (ordre) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 583 345,26	- 3 588,57 €	4 579 756,69 €
I	D	020	020 Dépense imprévues	20 027,24 €	- 3 588,57 €	16 438,67 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget Assainissement Collectif :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
F	R	002	002 (ordre) Résultat d'exploitation reporté	1 369 570,30 €	+ 195 570,45 €	1 565 140,75 €
F	D	022	022 Dépense imprévues	290 333,90 €	+ 195 570,45 €	485 904,35 €
I	D	001	001 (ordre) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 241 341,67 €	+ 195 540,78 €	1 436 882,45 €
I	D	020	020 Dépense imprévues	270 235,63 €	- 195 540,78 €	74 694,95 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget Bâtiments :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	001	001 (ordre) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	232 117,02 €	+ 3 404,14 €	235 521,16 €
I	R	10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	66 112,02 €	+ 3 404,14 €	69 516,16 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget Zones d'Activités :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
F	D	002	002 (ordre) Résultat d'exploitation reporté	42 644,40 €	- 1 748,22 €	40 896,18 €
F	R	74	748 Subvention du budget Principal	152 810,40 €	- 1 748,22 €	151 062,18 €
I	D	001	001 (ordre) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 456 917,54 €	+ 1 748,22 €	1 458 665,76 €
I	D	020	020 Dépense imprévues	22 865,36 €	- 1 748,22 €	21 117,14 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget Transport :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	001	001 (ordre) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	425 405,94 €	+ 8 181,69 €	433 587,63 €
I	D	020	020 Dépense imprévues	0,00 €	+ 1 587,34 €	1 587,34 €
I	R	10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	+ 6 321,97 €	6 321,97 €
I	R	16	1641 Emprunts	226 552,94 €	+ 3 447,06 €	230 000,00 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget Tourisme :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	001	001 (ordre) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 004,85 €	+ 430,78 €	95 435,63 €
I	R	10	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	296 562,85 €	+ 430,78 €	296 993,63 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

Budget GEMAPI :

Section	Sens	Chap.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
F	R	002	002 (ordre) Résultat d'exploitation reporté	473 928,47 €	+ 440,00 €	474 368,47 €
F	D	022	022 Dépenses Imprévues	15 840,47 €	+ 440,00 €	16 280,47 €

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

2019-52 BUDGET ZAC DES TERRASSES – DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1

Le Président informe le Conseil que le Trésorier a détecté une anomalie sur le Budget ZAC des Terrasses tel qu'il avait été voté lors du Conseil du 27 février 2020.

En effet, les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées au stade des prévisions budgétaires.

(Pour mémoire, les crédits inscrits en dépenses d'investissement au chapitre 040 doivent être égaux aux crédits inscrits en recettes de fonctionnement au chapitre 042 pour votre budget)

Par rapport au budget prévisionnel qui a été voté le 27/02/2020, il est proposé les modifications suivantes :

Section	Sens	Cha p.	Article	Ancien montant	Modification	Nouveau montant
I	D	40	1068 Excédent d'investissement transféré en fonctionnement	5 310 461,00 €	- 1 041 222,00 €	4 269 239,00 €
I	R	27	274 Prêt (Avance remboursable)	5 310 461,00 €	- 1 041 222,00 €	4 269 239,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide :

- **De modifier** les imputations budgétaires du Budget ZAC des Terrasses 2020 comme ci-dessus,
- **De charger** le Président d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 89	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 1
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

2019-53 BUDGET PRINCIPAL 2020 – ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Le Trésorier de Sarrebourg a transmis à la CC SMS une liste de 14 redevables concernés par un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Suite à cette décision de la Commission de Surendettement, ces différentes dettes sont à effacer et donc à mandater au compte 6542 "Créances éteintes" sur le budget principal 2020.

A titre d'information, la redevance incitative représente au total une recette de 3.849.000 € (2019) sur le territoire de la CCSMS.

La liste des créances impayées (concernant les ordures ménagères) est la suivante :

N° Facture	Date	Montant
R-8-6466	31/01/2017	113,42
R-55-7018	09/03/2016	101,61
R-1838-60482	15/01/2019	83,68
R-1914-88314	10/07/2019	82,32
R-1805-23307	03/07/2018	82,32
R-1733-91850	03/01/2018	81,67
R-126-12883	25/06/2017	80,33
R-251-6369	09/09/2016	76,58
		701,93
R-1733-83198	03/01/2018	126,67
R-1838-51942	15/01/2019	119,68
R-8-2218	31/01/2017	104,42
R-1914-79748	10/07/2019	82,32
R-1805-14758	03/07/2018	82,32
R-126-4215	25/06/2017	80,33
R-55-2836	09/03/2016	77,16
R-251-2179	09/09/2016	76,58
		749,48

N° Facture	Date	Montant
1923-117606	08/01/2020	81,67
1914-90850	10/07/2019	80,33
1838-62982	15/01/2019	31,10
		193,10
1838-50739	15/01/2019	46,38
1914-78538	10/07/2019	45,62
1805-13560	03/07/2018	45,62
1733-81994	03/01/2018	45,37
126-3001	25/06/2017	34,62
8-1578	31/01/2017	28,23
		245,84
1914-91228	10/07/2019	40,80
		40,80
8-4962	31/01/2017	28,19
		28,19
1914-80353	10/07/2019	96,84
1914-80354	10/07/2019	38,28
1838-60138	15/01/2019	166,13
1805-22966	03/07/2018	45,79
		347,04
1923-104003	08/01/2020	46,38
1914-77281	10/07/2019	45,62
1901-65007	05/02/2019	38,31
		130,31
1733-90585	03/01/2018	180,12
1838-59229	15/01/2019	159,13
1923-113795	08/01/2020	152,13
1914-87063	10/07/2019	135,87
1805-22059	03/07/2018	135,87
126-11611	25/06/2017	94,85
8-5826	31/01/2017	46,32
126-11612	25/06/2017	9,87
		914,16
1923-115837	08/01/2020	92,68
1838-61255	15/01/2019	83,68
1914-89096	10/07/2019	30,93
1903-66101	02/04/2019	29,56
		236,85
1923-113631	08/01/2020	46,38
1914-86899	10/07/2019	14,62
		61,00
1923-108868	08/01/2020	81,67
1914-82145	10/07/2019	30,33
		112,00
1923-112856	08/01/2020	115,42
		115,42

1923-119185	08/01/2020	86,17
1914-92413	10/07/2019	80,33
		166,50
	TOTAL	4 042,62

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Constate** l'irrecouvrabilité de droit de ces créances « éteintes »
- **Accepte** l'admission en créances éteintes pour un montant total de 4 042,62 € au chapitre 65 compte 6542.

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 90	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

ASSAINISSEMENT

2019-54 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LOREEN

Le Président explique aux membres du conseil que, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la CCSMS mène un partenariat avec l'association LorEEN (Lorraine Education à l'Environnement et à la Nature) qui représente le réseau d'Education à l'Environnement et au Développement Durable en Lorraine.

Cette association est l'interlocuteur officiel pour l'éducation à l'environnement en Lorraine et assure le lien entre les structures existantes. Sur le territoire de la CCSMS, elle a participé à la rédaction du projet « *Des contreforts vosgiens au pays des étangs : préservons la Sarre et sa mosaïque de milieux* » mis en place conjointement par la CCSMS, le CEN Lorraine et l'association LorEEN au titre de l'AAP TVB 2019.

Notre dossier de candidature ayant obtenu une issue favorable, l'association LorEEN va désormais coordonner le déploiement d'actions de sensibilisation à destination du public scolaire et du grand public sur le territoire de la CCSMS et assurera le lien entre les structures impliquées en s'appuyant sur la thématique commune des trames verte et bleue durant les trois prochaines années.

La CCSMS souhaite inscrire dans la durée le développement de l'éducation à l'environnement en s'appuyant sur la thématique des trames verte et bleue. L'ensemble des actions d'animation territoriales et de coordination ainsi que la rédaction du rapport de candidature à l'appel à projet s'élève au total à 57.625 € TTC.

Cette convention partenariale est conclue pour une durée de trois ans. L'aide globale de la CCSMS sera d'un montant maximal de 41 687,50 € TTC car d'autres aides sont susceptibles d'être obtenues par LorEEN.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** les termes de la convention ;
- **D'autoriser** le Président à signer la convention et tous les actes y afférents, y compris ses avenants éventuels ;
- **De charger** M. le Président d'effectuer toutes les démarches en ce sens.

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 90	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

PATRIMOINE

2019-55 CESSION FERME DE SAINT JEAN DE BASSEL

Le 9 février 2017, par convention de maîtrise foncière opérationnelle, l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) a acquis l'ensemble dit « Ferme du couvent de Saint Jean de Bassel ».

Cet ensemble est composé d'un corps de ferme et d'annexes ainsi que de terres agricoles sis sur le ban communal de Saint Jean de Bassel de références cadastrales :

Section	N°	Surface
1	192/97	2 ha 07 65 ca
1	98	00 ha 08 a 46 ca
1	99	00 ha 03 a 74 ca
2	131/74	01 ha 80 a 19 ca
Surface totale		04 ha 00 a 04 ca

Trois projets d'acquisition ont été portés à la connaissance de la Collectivité :

- Madame Laura SCHNEIDER, demeurant au 14 rue du moulin à Gosselming, souhaitant acquérir l'ensemble des terres agricoles, le corps de ferme, ses annexes hormis le bâtiment dit « le bucher » et la plupart du terrain attenant pour une contenance approximative de 03 ha 96 ca 54 afin d'y établir son activité agricole ;
- La Commune de Saint Jean de Bassel, représenté par Mme la Maire Karine HERZOG, souhaitant acquérir le bâtiment dit « le bûcher » et sa voirie d'accès pour une contenance approximative de 2 a 50 ca afin de créer un bâtiment à vocation associatif ;
- Monsieur Thierry REB, demeurant 16 rue des Fleurs à Saint Jean de Bassel, dans la maison voisine de l'entrée de la ferme, souhaitant augmenter la taille de son jardin par l'acquisition d'un terrain d'une contenance approximative de 1 a.

Le prix de cession global sera déterminé par l'EPFL conformément aux modalités prévues par la convention foncière, hors frais d'établissement des diagnostics obligatoires à la vente, en cours d'élaboration.

Dès que le nouveau découpage sera entériné par un géomètre, chaque acheteur se verra indiquer par l'EPFL le prix définitif proposé au prorata de la surface cédée. Au regard des éléments connus à ce jour, le prix de cession prévu est de 3,83 € HT le mètre carré, hors frais d'établissement des diagnostics et hors frais de notaire.

Afin de ne pas bloquer la cession en cas de désistement et de contretemps affectant M. REB ou la Communes de Saint-Jean de Bassel, il est proposé que la Collectivité se substitue en tant qu'acheteur, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le projet de cession de la ferme du couvent de Saint-Jean de Bassel aux acheteurs présentés ci-dessus ou à toute société de substitution qu'ils présenteront ;
- **D'APPROUVER** que la Collectivité se substitue en tant qu'acheteur à la place de M. REB ou la Commune de Saint-Jean de Bassel si la situation le justifie ;
- **DE DONNER** son accord à la cession à L'Établissement Public Foncier de Lorraine pour vendre l'ensemble en trois lots tels que définis ci-dessus ;
- **DE DIRE** que le prix de vente proposé par L'Établissement Public Foncier à la commune sera déterminé sur la base des termes de la convention de maîtrise foncière opérationnelle liant la collectivité à l'EPFL pour cet ensemble immobilier ;
- **DE CHARGER** le Président de signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 90	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

2019-56 TROISFONTAINES – CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN POUR UN PARKING COMMUNAUTAIRE

Le Président expose que le siège des services techniques communautaires situé à TROISFONTAINES ne dispose que d'un parking de quelques places. Les véhicules de service et ceux des agents sont garés sur le parking de l'école. Ce dernier n'est pas suffisamment dimensionné pour accueillir les parents à certaines heures et cela génère des contraintes pour le transport scolaire.

Face à ce constat, il est envisagé de créer un parking réservé aux usages communautaires. La commune de TROISFONTAINES est prête à mettre à disposition gracieusement le terrain nécessaire à proximité immédiate du parking, afin de permettre à la CCSMS de construire ce parking.

Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de signer une convention avec la commune de TROISFONTAINES qui fixe les conditions et les engagements mutuels de cette occupation. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des Parties le jour où la situation évoluera.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide:

- DE VALIDER les termes de la convention annexée à la présente,
- DE DONNER POUVOIR au Président pour signer la convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 90	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

ACTION SOCIALE

2019-57 TARIF SERVICE PORTAGE DE REPAS 2020

Le Président rappelle que la CCSMS est compétente en matière d'action sociale. L'intérêt communautaire a défini cette compétence à travers 2 services : le portage de repas et le développement de relais d'assistants maternels. Le service de portage de repas était historiquement concentré sur l'agglomération de Sarrebourg. Au fil des fusions des EPCI, l'extension du service s'est faite progressivement sur la base de nouvelle demande. A ce jour le service assure une distribution de 61 repas quotidiens pour 49 points de livraison. La distribution est assurée par une seule personne et un remplacement sur ses périodes de congés.

Par courrier en date du 4 juin 2020, l'ESAT de Lorquin nous indique qu'il va cesser son service de portage de repas au 30 juin 2020. Ce sont en moyenne 14 repas qui sont servis par jour. Après une étude rapide avec les services de fabrication de repas avec lesquels un contrat de fourniture de repas est établi, la CCSMS est en mesure d'assurer une continuité de service pour les personnes concernées.

Le tarif actuel de distribution par l'ESAT de Lorquin est de 9,80 € par repas. Le tarif actuel de portage par la CCSMS est de 7,50 €.

Il est proposé que la CCSMS reprenne l'activité de portage de repas qui est abandonnée par l'ESAT. Dans le délai contraint, la politique tarifaire doit être affinée. Le tarif proposé sera le même que celui pratiqué jusqu'à présent par l'ESAT de Lorquin jusqu'au 31 octobre 2020.

Il est proposé au Conseil communautaire après en avoir délibéré :

- D'ACCEPTER l'extension du service en reprenant le circuit de portage de l'ESAT ;
- De POURSUIVRE la réflexion pour l'évolution du service de portage de repas à l'échelle du nouveau périmètre
- De RETENIR les tarifs de portage suivants :
 - 7,50 € pour les personnes déjà clientes de la CCSMS
 - 9,80 € pour les personnes clientes de l'ESAT de Lorquin
- De DONNER pouvoir au Président pour signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Résultats du vote :

VOTANTS : 90	POUR : 90	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
--------------	-----------	------------	-----------------

2019-58 PRIME EXCEPTIONNELLE POUR AGENTS SOUMIS A DES SUJETIONS EXCEPTIONNELLES POUR ASSURER LA CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 – MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Le Président rappelle à l'Assemblée :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020,
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période, en fonction des contraintes supportées par les agents à raison du contexte d'état d'urgence sanitaire.
Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et d'en définir les critères d'attribution au sein de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies par la présente délibération.
 - La prime exceptionnelle est attribuée aux agents qui ont été particulièrement mobilisés pour assurer la continuité des services publics de la collectivité face à l'épidémie de Covid 19 et conduisant à un surcroît d'activité et/ou d'organisation pour assurer la mise en œuvre du plan de continuité des services de la collectivité **durant la période de confinement du 17 mars au 11 mai 2020**, relevant des services suivants :
 - *Service de portage des repas (et son remplaçant au prorata temporis)
 - *Service administratif : accueil général
 - *Service exploitation d'assainissement collectif
 - *Service informatique
- Les agents en ASA sont exclus du dispositif.
- Le montant maximum est défini en fonction du surcroît de travail, des jours de mobilisation, du niveau de responsabilité et sujétion dans l'organisation de la continuité de l'activité et du degré d'exposition de l'agent selon les montants suivants :
 - Montant 1 = 1 000,00 €
 - Montant 2 = 500,00 €
 - La prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
Elle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
Cette prime exceptionnelle n'est pas reconductible.
 - Le Président fixera par arrêté :
 - *les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570, au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée.
 - *les modalités de versement (mois de paiement, ...)
 - *le montant alloué à chacun dans la limite fixée par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, ...

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide d'adopter les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle telles que proposées et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son versement.

Résultats du vote :	VOTANTS : 90	POUR : 90	CONTRE : 0	ABSTENTIONS : 0
---------------------	--------------	-----------	------------	-----------------

DIVERS

Le Président informe et rappelle l'existence d'un extranet qui sera accessible par l'ensemble des Maires, secrétaires de mairie, Conseillers Communautaire et Conseillers Municipaux. L'ensemble des documents des Conseils Communautaire sera disponible sur cet extranet. (voir document annexe).

Le Président informe sur la séance d'installation du Conseil Communautaire qui se déroulera le 11 juillet 2020. Elle se tiendra à Langatte.

Une Conférence des Maires se tiendra le 7 juillet prochain au cinéma le Lorrain à 18 h 00. Cette réunion d'échange n'est pas une instance donnant lieu à des décisions par délibérations.

Questions :

Zénon MIZIULA : quand les communes auront les factures des masques fournis par l'achat groupé par la CCSMS ? La facture tiendra compte des aides de l'Etat. Les factures seront établies pour les communes dont la livraison est terminée.

Marie Paule BAZIN : quand auront nous les masques tissus ? La livraison est échelonnée en fonction des livraisons du prestataire. La fin de livraison va prendre encore 2 ou 3 semaines car le fournisseur local n'a pas une grande capacité de production.

Denis LOUTRE : quand allons-nous avoir les masques tissus ? Ils seront distribués dès réception par la CCSMS.

La présente séance est levée par le Président à 21 h 57.